

## Participez au projet humain et technologique de l'Hôpital Saint Joseph

Avril 2015

### > Oui,

je participe au projet humain et technologique de l'Hôpital Saint Joseph\*.

### > Je fais un don déductible de l'ISF\*\* :

- entre 1 000 et 3 000 €
- entre 3 000 et 5 000 €
- plus de 5 000 €
- autre montant

Merci de retourner ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de la Fondation Hôpital Saint Joseph dans l'enveloppe T jointe à ce courrier.

### > Merci de me contacter pour me communiquer plus d'informations :

Tél : ..... Port : .....

Mail : .....

*\*\* La loi TEPA votée le 21 août 2007, permet aux personnes assujetties à l'impôt de Solidarité sur la Fortune de déduire de leur impôt 75 % du montant des dons effectués au profit d'une fondation reconnue d'utilité publique (réduction plafonnée à 50 000 €).*

*Dans le cadre de l'impôt sur le revenu, tout don ouvre droit à une réduction fiscale de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (au-delà ; possibilité de report sur 5 ans).*



La Fondation Hôpital Saint Joseph est agréée par le Comité de la Charte depuis juillet 2012. Le Comité de la Charte, organisme sans but lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, la rigueur de la gestion, la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds et la transparence financière.

La Fondation Hôpital Saint Joseph s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées à tout autre organisme faisant appel à la générosité du public. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire.

\* Les besoins de financement soulignés dans cet appel peuvent évoluer. C'est pourquoi les dons confiés à la Fondation Hôpital Saint Joseph sont mutualisés pour répondre à ses missions prioritaires...

# Réduisez votre IR

Participez au projet humain et technologique de l'Hôpital Saint Joseph

> **OUI, je soutiens la Fondation\*** et je fais un don de :










> Je souhaite devenir  
**ami bienfaiteur** de la Fondation.  
Je fais un don exceptionnel de :






*En témoignage de reconnaissance, la Fondation vous adressera la bande dessinée "Jean-Baptiste Fouque, le téméraire de la Charité", qui retrace la vie du fondateur de l'Hôpital Saint Joseph.*

> Par Carte Bancaire

Numéro























Date  
d'expiration

3 derniers chiffres  
au verso de votre CB

Signature (obligatoire) :








> Par chèque

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de :  
**Fondation Hôpital Saint Joseph**  
et renvoyez-le en utilisant l'enveloppe T ci-jointe.

> Par internet à l'adresse :  
[www.fondation-saint-joseph.fr](http://www.fondation-saint-joseph.fr)

Déduction fiscale

La Fondation Hôpital Saint Joseph,  
reconnue d'utilité publique,  
permet de bénéficier d'une  
réduction d'impôt de 66 % dans la  
limite de 20 % du revenu imposable.

Par exemple :

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| > Coût réel pour vous     | 34 €  |
| > Réduction d'impôt       | 66 €  |
| > Montant de votre chèque | 100 € |



La Fondation Hôpital Saint Joseph est agréée par le Comité de la Charte depuis juillet 2012. Le Comité de la Charte, organisme sans but lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, la rigueur de la gestion, la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds et la transparence financière.

La Fondation Hôpital Saint Joseph s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées à tout autre organisme faisant appel à la générosité du public. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire.

\* Les besoins de financement soulignés dans cet appel peuvent évoluer. C'est pourquoi les dons confiés à la Fondation Hôpital Saint Joseph sont mutualisés pour répondre à ses missions prioritaires...